



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OIGNIES

OBJET :

Rénovation équipement sportif – Salle LEMAIRE - Sollicitation subvention du Département

n° 047

L'an deux mille vingt deux, le 20 Juin 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de OIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Fabienne DUPUIS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Date de convocation des membres du conseil municipal..... : 24 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice..... : 29

Présents : F. DUPUIS - A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - P. CALLOT - N. LADEVEZ - F. CAPLIEZ - P. WALCZAK – S. IDRI - N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - V. BERNARD - B. LEBACQ - M. LICTEVOUT - N. BOUCHKIR – M-T. FLANQUART - A. DIEVART - F. GAZET - F. VIAL - C. POT CHABIERSKI - J-P DUMAINIL - J. GELDOF – N. MATTA

Représenté(s) (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Quatre procurations sont présentées : F GREBEAU représenté par N. LADEVEZ
D. DEDOURGES représenté par V. BERNARD
Y. BERNARD représenté par V. BERNARD
A. CAPPE représentée par B. DUPARCQ

Absent excusé : A . BAUCHE

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPARCQ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Oignies est une grande ville sportive de par son histoire et de par les champions qui sont nés dans notre commune.

La ville entretient avec ses associations sportives locales un lien fort pour que le développement de la pratique sportive, tant ludique que compétitive, puisse naître au sein de chaque administré.

Le complexe Guy DRUT comprend la salle LEMAIRE, qui est utilisée pour les entraînements et compétitions. Située au cœur d'un ensemble d'équipements sportifs très étendu elle permet la pratique de nombreux sports.

Dans un programme de mise aux normes et de modernisation, la ville d'Oignies entreprend progressivement la rénovations de ces salles de sports.

Il est envisagé de procéder à la réfection de la toiture : la couverture se compose de panneaux isolants avec des parties translucides non isolantes et des chéneaux qui seront remplacés.

Le montant de l'équipement est évalué à 77 168,22€ HT.

Une subvention est sollicitée à hauteur de 50% soit 38 584,11€.

Pour cette subvention sollicitée, la ville de Oignies se réserve la possibilité de demander un ou plusieurs acomptes selon les modalités du dispositif.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet ainsi que la demande d'une subvention auprès du département pour le financement de ces rénovations.

Adoptée à

28 voix pour
00 prise(s) d'acte
00 voix contre
00 abstention(s)
00 ne participe(nt) pas
00 vote(s)
01 absent(s) excusé(s)

Fait et Délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme
En Mairie, le 20 juin 2022

Le Maire,

Fabienne DUPUIS



Pour transmission en Sous Préfecture de Lens, affichage et publication au recueil des actes administratifs.

Certifiée exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22/07/1982, en date du 20 juin 2022

Fabienne DUPUIS
Maire de OIGNIES

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2022

Application agréée E-legalite.com